

**38e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**République des Palaos**

(Genève, le 7 mai 2021)

**Intervention du Luxembourg**

Le Luxembourg salue la délégation de la République des Palaos et la remercie pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation félicite la République des Palaos pour l’adoption en 2019 d’un plan d’action national contre la traite des êtres humains et pour la mise en œuvre d’une politique nationale d’intégration d’une perspective de genre pour la période 2018-2023, visant notamment l’amélioration de la représentation des femmes dans la prise de décisions.

Ma délégation souhaite formuler les cinq recommandations suivantes:

1. ratifier sans tarder les sept principaux traités relatifs aux droits humains, dont notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
2. mettre en place une institution nationale indépendante des droits humains, conformément aux Principes de Paris ;
3. poursuivre ses efforts en matière d’égalité des sexes et lutter contre la violence basée sur le genre et les violences domestiques ;
4. introduire dans la Constitution des dispositions interdisant expressément la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre ;
5. ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Le Luxembourg souhaite plein de succès à la République des Palaos dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.